

LETTRE DE CAMPAGNE

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 12 ET 19 JUIN 2022
3^{EME} CIRCONSCRIPTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

De Briey à Longwy,

De Longuyon à Villerupt.

Votre Député
**Xavier
Paluszkiewicz**
avec
VOUS

& Sa Suppléante Sylvie De Micheli

Ensemble !
MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

OGBL

A l'attention de Monsieur Christian Simon-Lacroix
ffconventionfiscalite@ogbl.lu

Villers-la-Montagne, le 7 juin 2022

Objet : Réponse à votre Lettre ouverte d'interpellation des candidats aux élections législatives

Monsieur le Responsable des frontaliers français,

J'ai bien pris connaissance du courriel daté du 2 juin 2022 par lequel le syndicat OGBL a souhaité connaître la position et intentions des 13 candidats aux élections législatives de la 3^{ème} circonscription de Meurthe-et-Moselle sur le sujet de la convention fiscale franco-luxembourgeoise.

Ce dernier a naturellement retenu toute mon attention.

Après une revue attentive et conformément à notre entretien du 1^{er} juin 2022 au sein de votre permanence à Audun-le-Tiche, je vous confirme mes engagements suivants :

- ✓ Confirmer la fin de l'application actuelle de la nouvelle convention auprès des Ministres compétents,
- ✓ Trouver une nouvelle méthode plus juste pour mondialiser les revenus des frontaliers français
- ✓ Obtenir une étude d'impact sérieuse de la part de la DLF/DGFIP,
- ✓ Vous convier à mon prochain rendez-vous aux Ministères compétents afin d'y associer votre voix.

1/2

Xavier Paluszkiewicz
Législatives 2022

Contactez-moi sur mon site :
www.xavierpalu2022.fr

**avec
VOUS**

Comme vous l'avez rappelé lors de votre conférence de presse du 23 mai 2022 à Metz, une convention telle que celle qui nous concerne et négociée en 2016 n'est pas le fruit d'un travail parlementaire, ne peut être modifiée par quelconque député ou sénateur mais se ratifie entre deux Etats. Il est donc nécessaire de souligner que l'objectif initial de cette convention est sans équivoque d'éviter toutes doubles impositions comme l'indique sa dénomination. Le problème est donc bel et bien lié à l'interprétation qui en est faite par la seule administration fiscale française de Bercy.

Il me paraît indispensable de mettre toute mon énergie à trouver des solutions pour demain, de surcroît lors de cette campagne électorale. C'est pourquoi après m'être entretenu par téléphone, la semaine dernière avec les Ministres français en charge de ce dossier, je m'étais entretenu avec vous. Nous faisons le même constat. Je partageais vos revendications et proposais les mêmes méthodes pour trouver ensemble une solution à ce problème de double imposition.

Cela était tout le sens de ma participation le 2 juin 2022 à la conférence organisée à Luxembourg en compagnie de Monsieur Laurent Mosar, Député Luxembourgeois ainsi que de Monsieur Jean-Jacques Rommes, Vice-président du Conseil Economique et Social et membre de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, afin d'évoquer le sujet du télétravail sur fond de convention fiscale.

Il me paraît important pour ne pas dire primordial et ce, dans l'intérêt des frontaliers, d'échanger avec nos amis et partenaires voisins afin qu'ensemble nous créions les conditions optimales au bénéfice des frontaliers et de la Grande Région.

Dans l'attente de prendre connaissance des réponses des 12 autres candidats, je reste bien évidemment à disposition du syndicat OGBL pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur Simon-Lacroix, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Xavier Paluszkiewicz